



Services immobiliers aux particuliers
www.nexity.fr

NEXITY LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099
RCS Paris APE6832A-Carte pro T G S PT CPI 75012015000001224
délivrée par la CCI de Paris Île de France - Garanties
financières CEGC, 59 av Pierre Mendès France 75013 PARIS

Nexity Reims

CS 40004 - 26 COURS JEAN BAPTISTE LANGLET
51723 REIMS CEDEX
Syndic : 03.26.40.50.60 - Gérance : 03.26.40.50.60 -
Transaction : 03.26.40.04.05

Vos interlocuteurs

M. Laurent KOLLER (Gestionnaire)
LKOLLER@nexity.fr / 0326869114
M. Xavier DUBOIS (Comptable)
xdubois@nexity.fr / 03.26.86.91.11



Envie de vacances à la mer ou à la montagne ? Réservez dès maintenant votre séjour sur
nexity.fr

PROVISIONS CHARGES - FONDS TRAVAUX

AFP/98160567

PÉRIODE : du 01/04/2024 au 30/06/2024

VOS RÉFÉRENCES : CP1539143 N° DE COUPON : 2B3KJ3

M. ou Mme SYLLA Mohamed (SGL 02)

Adresse principale de l'immeuble
ST REMI 11 RUE NICOLAS ROLAND 51100 REIMS

Cabinet SGL IMMOBILIER
291 ROUTE DE LAUNAGUET
31200 TOULOUSE

LOT	TYPE DE LOT	BAT	ESC	ETAGE
000019	T5	BA001	Entré	Etage
000033	CS	BA001	Entré	Etage

Télécharger l'appli Espace Privé Nexity ou aller sur myNexity.fr

Code d'activation : 060A 70P44 A2GBT

REIMS, le 14/03/2024

RELEVÉ DES OPÉRATIONS - APPEL PROVISIONS SUR CHARGES

		DÉPENSES	VERSEMENTS
20/10/2023	Solde antérieur de M. et Mme SYLLA Mohamed (SGL 02)		0,00
01/01/2024	1er appel de provision de charges 2024	979,48	
26/01/2024	Encaissement virement SYLLA Mohamed SGL 02		979,48
2ème appel de provision de charges 2024			
		979,48	
TOTAL ECHEANCE DU 01/04/2024 AU 30/06/2024		979,48	
TOTAL PROVISIONS SUR CHARGES		1 958,96	979,48

RELEVÉ DES OPÉRATIONS - COTISATION SUR FONDS TRAVAUX

		DÉPENSES	VERSEMENTS
20/10/2023	Solde antérieur de M. et Mme SYLLA Mohamed (SGL 02)		0,00
01/01/2024	1ère cotisation fonds travaux ALUR 2024	48,19	
26/01/2024	Encaissement virement SYLLA Mohamed SGL 02		48,19
2ème cotisation fonds travaux ALUR 2024			
		48,19	
TOTAL ECHEANCE DU 01/04/2024 AU 30/06/2024		48,19	
TOTAL COTISATIONS SUR FONDS TRAVAUX		96,38	48,19

SOLDE À PAYER (en €)

1 027,67

DATE D'EXIGIBILITÉ : 01/04/2024

ART.10 - décret du 17 mars 1967

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifiant au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du 1 de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux. Le syndic rappelle les dispositions du présent article sur les appels de fonds qu'il adresse aux copropriétaires.

Détail au verso →

RUM : TIP0105711035
IBAN débiteur : JOIGNEZ UN RIB
Cabinet SGL IMMOBILIER
291 ROUTE DE LAUNAGUET
31200 TOULOUSE

Créancier : SDC ST REMI
ICS : FR80ZZZ345733
Code créancier : 150000 / SO002
Réf. créancier : 000852107073132854
Réf. agence : ST171/BU202/RT202 - Nexity Reims

EUR *****1027,67

Échéance : 01/04/24



À retourner
à l'adresse
indiquée ci-contre

NEXITY LAMY
TSA 73791
92894 NANTERRE CEDEX 9

TIPSEPA

Réf. : CP1539143/2B3KJ3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SDC ST REMI à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SDC ST REMI. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué**

Date

Signature

DUPLICATA

BUDGET POUR PROVISIONS SUR CHARGES DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

	MONTANT	BASE DE RÉPARTITION	QUOTE-PART TOTALE	Dont récupérable*	QUOTE-PART POUR CETTE ÉCHÉANCE	Dont récupérable*
Appartement Lot 19						
Charges communes générales	212 100,00	781/100408	1 649,77		412,44	
Cages d'escaliers - 53 H. Henrot	520,00	781/7022	57,84		14,46	
Ascenseurs - 53 H. Henrot	1 780,00	664/5184	227,99		57,00	
Chauffage	219 425,00	105/12424	1 854,45		463,61	
Charges d'eau chaude - Compteurs Eau Cha	6 390,00	2/336	38,04		9,51	
Charges d'eau froide - Compteurs Eau Fro	5 320,00	2/336	31,67		7,92	
Charges particulières - Charges H. Henro	2 500,00	781/43693	44,69		11,17	
Total	448 035,00		3 904,45		976,11	
Cave Lot 33						
Charges communes générales	212 100,00	6/100408	12,67		3,17	
Cages d'escaliers - 53 H. Henrot	520,00	6/7022	0,44		0,11	
Charges particulières - Charges H. Henro	2 500,00	6/43693	0,34		0,09	
Total	215 120,00		13,45		3,37	
TOTAUX (en €)			3 917,90	0,00	979,48	0,00

COTISATIONS SUR FONDS TRAVAUX DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

	MONTANT	BASE DE RÉPARTITION	QUOTE-PART TOTALE		QUOTE-PART POUR CETTE ÉCHÉANCE	
Appartement Lot 19						
Charges communes générales	24591,00	781/100408	191,27		47,82	
Cave Lot 33						
Charges communes générales	24591,00	6/100408	1,47		0,37	
TOTAUX (en €)			192,74		48,19	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

QUOTE-PART SUR AVANCES

Avances travaux article 18 alinéa 6	89,10
TOTAL AVANCES EN COURS	89,10

QUOTE-PART SUR FONDS TRAVAUX

Cotisations sur fonds travaux	973,60
TOTAL FONDS TRAVAUX EN COURS	973,60

RAPPEL SOMMES DUES SUR TRAVAUX

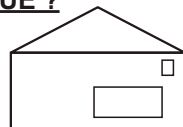
Détail des sommes sur demande	85,88
TOTAL TRAVAUX DUS	85,88

Optez pour le prélèvement automatique, c'est un mode de paiement simplifié et sécurisé.
Pour tout renseignement, consultez votre agence.

COMMENT REGLER LA SOMME DUE ?

PAR TIPS€PA
Vérifiez votre domiciliation bancaire

TIPS€PA



Affranchissez au tarif normal et faites votre envoi

Relevé d'identité Bancaire ou Postal

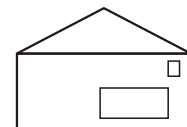
Le joindre en cas de première utilisation ou de modification de domiciliation bancaire

PAR CHEQUE

CHEQUE



TIPS€PA



Affranchissez au tarif normal et faites votre envoi

PAR VIREMENT

IBAN	TITULAIRE
FR7640978000852107073132854	SDC ST REMI

Libellé de l'opération à indiquer : CP1539143 - AFP



Merci de ne joindre aucun autre document à votre envoi.